

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AIRE-LA-VILLE DU 28 JANVIER 2026

SÉANCE OUVERTE À 20 H 00

Présent-e-s

M. Jonathan CHRISTIN, Président

Mmes Aurélie DUPERRIER, Nathalie HENRIOD, Elena MANZI RODRIGUES, Véronique MOULLET-BOUCHARDY, Théa OBERSON, Sarah PECK

Conseillères municipales

MM. Jean-Luc CAVALIERI, Alexandre CAVROIS, José NODA GONZALEZ, Serge PRADERVAND, Pascal RAEMY, Ludovic ZBINDEN

Conseillers municipaux

Conseil administratif

Mme Christine RAMBACH, Maire

M. Michel APOTHELOZ, Conseiller administratif

M. Dominique NOVELLE, Conseiller administratif

Assiste

Mme Jennifer DELAFONTAINE, assistante administrative

Procès-verbaliste

Mme Kadija LENAUD

ORDRE DU JOUR

- I. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 2025**
- II. **RAPPORT DE COMMISSION**
- III. **COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL ET DU CONSEIL ADMINISTRATIF**
- IV. **DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA FONDATION COMMUNALE POUR LE CHAUFFAGE**
- V. **CONSEIL MUNICIPAL**
DATES DES SÉANCE DE SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2026
- VI. **MOTIONS**
- VII. **QUESTIONS ET DIVERS**

M. CHRISTIN, ci-après « le Président », ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil municipal, en leur adressant ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 2025

Le Président demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document, et si celui-ci amène des commentaires, modifications ou remarques.

M. ZBINDEN demande une correction. Dans la discussion sur la cabane Thai, le paragraphe « Observant que les nuisances nocturnes sont plutôt du ressort de la police municipale... » est un propos de M. CAVALIERI et non de lui. Il demande également d'ajouter à ce paragraphe que deux concitoyens se sont plaints à la Commune des nuisances.

Le Président demande aux membres du Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2025 avec les 2 modifications précitées.

Le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2025 est approuvé avec les 2 modifications précitées par 12 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

II. RAPPORTS DE COMMISSION

Le Président demande s'il y a des rapports de commission. Aucun rapport.

III. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL ET DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Président prend la parole.

Révision de la loi sur les télécommunications

Les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du communiqué de presse du groupe *5G moratoire pour la Suisse*, lequel ne fait pas l'objet de commentaire.

Nant de Goy

Le Président donne lecture du courrier reçu le 22 janvier 2026 de MM. Christophe BOSSON et Didier HENRIOD, (habitants de la commune), sollicitant une audition du Conseil municipal afin de faire part d'une réflexion visant à dynamiser le Nant de Goy.

Famille ABBT – remerciements

Le Président donne lecture du courriel de Mme et M. ABBT DOMMINNEY, reçu le 24 décembre 2025, qui remercient pour toutes les activités proposées et offertes aux aînés pendant l'année écoulée.

Le Président passe la parole à **Mme RAMBACH**, Maire.

Mérites communaux

Mme RAMBACH annonce que trois personnes ont reçu un mérite :

- Chloé et Juliette REGARD pour leurs titres de championnes suisses en natation artistique ;
- Adam SUAREZ, plus jeune athlète de l'Iron Man de Thoune à seulement 18 ans

Tragédie de Crans-Montana

La Commune a mis ses drapeaux en berne, au milieu du village et sur la Colline aux Oiseaux.

L'Exécutif a par ailleurs fait contrôler les dispositifs de sécurité incendie des bâtiments communaux ; il se trouve que le travail a été bien fait et les contrôles ont été concluants.

Expositions culturelles / Abri espace culturel éphémère

- 30 janvier au 8 février 2026 : exposition intitulée *Aquarelles et Épigrammes* / vernissage le 30 janvier 2026.
- 20-29 mars 2026 : exposition qui présentera les céramiques d'une habitante du village. Un complément d'information sera apporté lors de la prochaine séance du Conseil municipal ainsi que dans le bulletin d'information communal.

Festival Antigél

Dans le cadre du festival Antigél, un concert est programmé le mercredi 18 février à l'Église d'Aire-la-Ville. L'administration ayant par ailleurs quelques invitations pour les membres du Conseil municipal, Mme RAMBACH invite les personnes intéressées à se manifester en fin de séance.

Travaux ligne CFF

Un tout-ménage a été envoyé pour annoncer des perturbations de circulation, en raison de travaux sur la voie CFF Dardagny-Satigny. La commune d'Aire-la-Ville n'est donc pas directement concernée, mais les travaux vont durer un certain temps, soit jusqu'en juillet 2027, et induiront notamment une rupture de correspondances de trains cet été. Un bus de remplacement effectuera le trajet. Sachant que les travaux du pont de Peney seront en plein déploiement à ce moment, Mme RAMBACH invite les usagers concernés à prendre leur précaution en prévoyant suffisamment de temps s'ils doivent emprunter ce secteur.

Journée rivière / école primaire

La Commune avait offert en juin 2025, aux élèves de 6, 7 et 8P, une journée rivière, pour découvrir le Nant de Goy, qui avait fait l'objet d'un petit article dans le bulletin d'information. L'activité intégrait également la réalisation d'un court-métrage dans le cadre d'un atelier réalisé en classe.

Mme RAMBACH informe que cette animation sera reconduite en 2026 pour les classes de 6P et 7P.

Aide humanitaire d'urgence

Concernant l'aide humanitaire d'urgence à Gaza le soutien financier prévu a été partagé en deux pour une attribution à EPER et à Médecins sans frontières.

Crèche d'Aire-la-Ville

Mme RAMBACH annonce que le projet pédagogique a été finalisé, lequel fera l'objet d'une présentation au prochain Conseil de Fondation de la petite enfance. Le document sera également publié sur le site internet de la commune. Il s'agit d'un travail obligatoire, qui a été réalisé avec professionnalisme et engagement par toute l'équipe éducative.

Tournoi organisé par le BUPP et les jeunes du local en gestion accompagnée

Le tournoi de football en salle annoncé dans le bulletin d'information du mois de décembre pour le dimanche 30 janvier a été déplacé au 15 février. Un flyer sera distribué pour cet événement par le biais des canaux habituels.

Le Président passe la parole à **M. NOVELLE**, Conseiller administratif, qui n'a aucune communication.

Le Président passe la parole à **M. APOTHELOZ**, Conseiller administratif.

Drame de Crans-Montana

La Fédération genevoises des sapeurs-pompiers s'est mobilisée pour venir en soutien au fils d'un instructeur sapeur-pompier qui a été gravement blessé dans ce drame. Une fondation a ainsi été créée au nom de ce jeune homme, et la Fédération a sollicité chaque compagnie de sapeurs-pompiers pour savoir si elles étaient d'accord de se joindre à ce mouvement de solidarité au travers d'une heure de solde par sapeur-pompier. Les Communes de Cartigny et d'Aire-la-Ville se sont ralliées au mouvement, à l'initiative du commandant de secteur.

Test national des sirènes

Dans le domaine de la sécurité, le test national des sirènes d'alarme organisé chaque année aura lieu le 4 février 2026. L'information sera annoncée sur le site internet.

Course de l'Escalade

De nombreux habitants de la commune ont participé et terminé la course de l'Escalade de cette édition 2025, soit 101 personnes (toutes catégories confondues), dont les 32 enfants qui ont effectué les 8 entraînements (organisés par l'association des parents d'élèves et sur la pause de midi).

Run Evasion Rhône

La première course aura lieu le 14 mars 2026 dans le sens Jonction-Dardagny, et la seconde se déroulera cet automne dans le sens inverse.

IV. DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA FONDATION COMMUNALE POUR LE CHAUFFAGE

Le Président demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document et si celui-ci amène des commentaires ou remarques.

Sans remarque, **le Président** lit et soumet la délibération au vote :

Exposé des motifs

Au 1^{er} juin 2025, la modification de la loi sur l'administration des communes (LAC) est entrée en vigueur.

Certaines des modifications ont un impact direct sur la terminologie utilisée dans les lois, règlements, statuts et autres documents mentionnant notamment les fonctions et seront mis à jour.

Pour les communes de moins de 3'000 habitantes et habitants, comme c'est le cas d'Aire-la-Ville, qui disposaient jusqu'au 31 mai 2025 d'une ou d'un Maire et de deux Adjointes ou Adjoints, les notions de maire et adjoints disparaissent au profit de la notion unifiée de Conseil administratif.

Les statuts de la Fondation communale pour le chauffage sont donc modifiés pour répondre à la notion de Conseil administratif. De plus, les membres du Conseil de fondation ont également décidé d'apporter quelques autres modifications aux statuts.

Les modifications de statuts présentés sont donc de moindre importance et le Conseil administratif soumet cette délibération aux membres du Conseil municipal.

vu l'exposé des motifs,

vu les statuts de la Fondation communale pour le chauffage du 9 juin 2008,

vu la validation de la modification par le Conseil de Fondation le 4 novembre 2025,

conformément aux art. 30, al. 1, let. t et 93 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

D É C I D E

1. D'adopter les modifications apportées aux statuts de la Fondation communale pour le chauffage, telles qu'elles figurent dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. De fixer l'entrée en vigueur de ces nouveaux statuts au lendemain de l'approbation par le canton.

La délibération est acceptée par 12 pour, 0 contre, 0 abstention.

V. CONSEIL MUNICIPAL

DATES DES SÉANCES DE SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2026

Le Président présente l'agenda des séances du 2^{ème} semestre 2026. Ce dernier ne fait l'objet d'aucune remarque.

Madame **HENRIOD** remercie les personnes qui ont pu établir cette planification bien à l'avance, relevant que cette anticipation est bien agréable pour les membres du Conseil municipal.

VII. MOTIONS

Le Président demande si quelqu'un propose une motion.

M. PRADERVAND présente une motion du groupe Aire-la-Ville Ensemble, pour un appel à la responsabilité, pour un soutien réel aux vignerons de la commune et donne lecture de l'exposé de cette motion :

Soutien réel aux vignerons de la commune

Il est grand temps de se poser une question cruciale. Pourquoi notre Conseil administratif choisit-il de ne plus s'approvisionner en vin auprès des vignerons de notre commune ? Cette question ne porte pas uniquement sur l'approvisionnement ; il s'agit aussi d'un acte symbolique qui traduit un manque de soutien aux entrepreneurs locaux, un manque d'exemplarité vis-à-vis de notre population.

Nous avons la chance de compter parmi nous des vignerons. En ne faisant pas appel à leurs services nous leur fermons non seulement la porte de nos événements, mais leur retirons également une reconnaissance qu'il mérite.

De plus il est impératif de rappeler que ces vignerons, en tant qu'entrepreneurs, jouent un rôle clé dans l'économie locale. Ils ne paient pas seulement des impôts, mais cultivent notre identité, contribuent à notre rayonnement et animent notre paysage. Ne pas les soutenir, signifie renoncer à valoriser ce qui fait la richesse de notre commune.

Il est temps que nous, en tant que Conseil municipal, demandions à nos Conseillers administratifs de faire preuve de bon sens. Il est essentiel de promouvoir l'économie locale, de démontrer notre fierté en tant que consommateurs de produits de notre terroir, et d'être des modèles pour nos habitants.

De ce fait, Aire-la-Ville Ensemble demande que dès à présent, l'Exécutif propose au minimum 50 % de vin issus de vignerons de la commune dans les manifestations et événements qu'il a à charge d'organiser.

Je vous invite à voter favorablement et sur le siège cette motion pleine de bon sens.

Serge PRADERVAND pour le groupe Aire-la-Ville Ensemble.

Le Président demande s'il y a des questions ou remarques

M. NODA GONZALEZ est étonné de cette motion, car à sa connaissance la Commune a toujours soutenu les vignerons du village. **M. PRADERVAND** fait partie du Conseil municipal depuis le 1^{er} juin 2025, et signale n'avoir jamais vu des vins du village lors des manifestations officielles organisées par la Commune depuis son investiture.

M. NODA GONZALEZ habite la commune depuis plus de 20 ans et se souvient qu'avant juin dernier, la Commune soutenait les vignerons de la commune. **Mme HENRIOD** note que ce changement de paradigme depuis juin dernier est surprenant et qu'il mérite questionnement.

M. NODA GONZALEZ a exprimé son étonnement du fait que la motion, dans sa formulation, semblait dire que la Commune n'avait jamais soutenu ses vigneron.

M. PRADERVAND fait remarquer que cette motion tend à s'aligner à la demande faite aux restaurateurs de la Ville, de mettre dans leur carte des vins du terroir.

M. RAEMY pense que la motion a le mérite d'ancrer une pratique qui visiblement se faisait auparavant et qui semble s'être perdue. Le soutien à l'économie locale qui paie des impôts lui paraît justifiée, à l'instar de ce que fait la Ville de Genève lorsqu'elle demande aux restaurateurs de mettre dans leur carte des acteurs locaux.

M. ZBINDEN pense que cette motion fait état d'une constatation pleine de bon sens, sachant que depuis quelque temps les vins de la commune ne sont plus présents dans les manifestations.

M. PRADERVAND, par le biais d'un contact avec son papa agriculteur, lequel connaît bien le domaine viticole, signale que ces jours les vigneron genevois ont reçu une information d'un grand collecteur de vin qui s'appelle Schenk : à partir de 2026 et pour les années suivantes, cette entreprise n'achètera plus aucun vin aux producteurs genevois. Il pense donc que dans ce contexte de libéralisation du marché, la Commune doit soutenir les producteurs établis sur son territoire, à l'instar de ce qui a été fait durant le COVID. Il réitère donc sa demande que cette motion soit votée sur le siège.

Le Président passe au vote de la motion.

La motion est acceptée par 8 pour, 0 contre, 4 abstentions (Mme OBERSON, MM. CAVROIS, CAVALIERI et NODA GONZALEZ) .

VIII. QUESTIONS ET DIVERS

Le Président demande s'il y a des questions et divers.

Sortie à la neige

Mme HENRIOD revient sur la sortie de ski qui a eu lieu le weekend passé. Elle signale que tout s'est très bien passé ; les retours des participants ont été très positifs et tout le monde remercie la Commune, le Conseil administratif et les conseillers municipaux qui permettent d'organiser ces magnifiques sorties.

Subventionnement de l'abonnement tpg

Mme HENRIOD indique avoir reçu de nombreux remerciements pour l'augmentation de la subvention adulte pour l'abonnement tpg. Les concitoyens sont vraiment très contents de ce soutien supplémentaire qui touche une population qui travaille, ce qui lui donne l'impression d'être reconnue.

Renaturation du Nant-de-Goy

Mme HENRIOD souhaite savoir si le Conseil municipal aura un suivi par rapport à cette demande. Le courrier étant adressé au Président, **Mme RAMBACH** demande si ce dernier aurait besoin d'avoir des éléments pour pouvoir apporter une réponse. **Le Président** le confirme étant donné que le sujet n'a pas été abordé jusqu'à présent. Il précise toutefois que les auteurs du courrier demandent une audition.

M. PRADERVAND rappelle qu'une renaturation des cours d'eau canalisés a été votée il y a longtemps, selon souvenir entre 2000 et 2005, et qu'il s'agit d'une injonction fédérale budgétée à une cinquantaine de milliards. Ne sachant toutefois pas si le projet est revenu à l'échelon du canton et des Communes, il lui paraît intéressant d'investiguer ce courrier pour savoir si le canton entre en matière et s'il prévoit des actions spécifiques.

Pour **M. RAEMY**, la question est de savoir si les auteurs du courrier peuvent être reçus ou pas pour présenter leur projet, et de savoir quelle serait l'autorité compétente entre la Confédération, le Canton ou la Commune.

Mme MOULLET BOUCHARDY ne comprend pas pourquoi les auteurs du courrier s'inscrivent dans cette démarche qui devrait appartenir à l'autorité compétente.

Mme HENRIOD confirme et indique que les auteurs du courrier sont impliqués dans le processus et que le projet est en lien avec le service de la renaturation.

Mme RAMBACH informe que le Conseil administratif a discuté de ce courrier. Étant elle-même un peu surprise de la démarche, elle souhaite apporter quelques compléments pour mieux la contextualiser.

Mme RAMBACH relève qu'il s'agit en effet d'un sujet réglementé et légiféré. Au niveau de la Commune, le soutien à cette renaturation du Nant-de-Goy sur le tronçon canalisé est inscrit dans le plan directeur communal en tant qu'objectif. À noter également qu'avant ce plan directeur, le canton avait fait une proposition à la Commune en 2005 par rapport à cette renaturation ; il s'agissait de revenir au tracé de l'époque, soit le long de la forêt de la Chênaz pour se déverser dans le Rhône. Le projet, qui touchait également des propriétaires privés, avait été refusé.

Mme RAMBACH confirme que le Canton a un plan de renaturation des cours d'eau détaillé et que de beaux projets ont déjà été menés ailleurs, notamment sur la Drize, mais que le Nant-de-Goy n'est pas une priorité du fait que le tronçon concerné n'est pas très important. **Mme RAMBACH** ajoute que l'année dernière, toutes les Communes ont été invitées par le canton à des ateliers intitulés « planification des usages et des activités sur les rives du lac, du Rhône et de l'Arve » et qu'une synthèse est en cours pour mettre à jour les fiches du plan directeur cantonal. Elle ajoute que tous les services et partenaires compétents étaient présents pour soutenir les réflexions, notamment en termes de biodiversité, d'hydrologie, de sources de pollution, etc.. Elle fait également part d'un projet de l'observatoire du Rhône genevois conduit par l'HEPIA en 2025, dont les éléments saillants devront également être intégrés aux fiches du canton.

Mme RAMBACH pense qu'avant toute audition il faudrait attendre cette synthèse pour voir quels sont les projets priorités par le Canton. Elle demande si un dossier était joint au courrier reçu. Le Président répond par la négative.

M. PRADERVAND note que les auteurs souhaitent visiblement partager leur analyse dans le but de faire valoir les intérêts de la commune.

M. RAEMY rejoint Mme RAMBACH sur le fait qu'il s'agit d'un sujet complexe, mais suggère d'entendre ces personnes qui ont peut-être une idée intéressante à partager, d'autant plus que la Commune n'est pas submergée par des demandes de ce type de la part de ses concitoyens.

Le Président propose que ce soit la commission ou l'Exécutif qui les reçoive.

M. CAVALIERI trouverait bien, en termes d'image, de pouvoir entendre ces habitants, mais se demande quelle est la compétence du Conseil municipal sur cette thématique. Il serait en effet dommage de les recevoir pour ensuite les orienter ailleurs, raison pour laquelle il se dit partagé.

M. PRADERVAND estime que le Conseil municipal devrait les écouter, en donnant éventuellement mandat à l'Exécutif pour la suite. Il relève que les cours d'eau sont gérés par le Canton, mais que les Communes peuvent de leur côté lui remonter des propositions.

M. PRADERVAND fait remarquer que les auteurs du courrier ont peut-être des informations que la Commune n'a pas.

M. CAVALIERI demande si l'administration connaît la date de remise de l'étude.

Mme RAMBACH signale avoir relancé les personnes en charge de cette planification, et que dès que l'administration aura des informations elle reviendra vers le Conseil municipal.

Mme RAMBACH trouve très bien que les habitants puissent interpeller le Conseil municipal, mais se demande si les séances plénières ont pour rôle d'accueillir ce type d'audition, sachant que ce genre de doléance est en général traitée par le Conseil administratif ou le secrétariat général.

M. ZBINDEN pense que l'entre-deux est de recevoir ces personnes en commission.

M. NOVELLE est d'avis que l'Exécutif devrait recevoir les demandeurs, et rapporter ensuite au Conseil municipal, ce qui permettra, cas échéant, de demander des compléments et de prendre contact avec le Canton. Par conséquent, le Conseil administratif propose de recevoir les auteurs de la lettre pour voir ce qu'ils ont à dire, et de remonter ensuite ces discussions au Conseil municipal. Ce dernier accepte ladite proposition.

Sapin de Noël

Mme MANZI RODRIGUES informe qu'elle a eu de nombreux retours très positifs concernant le sapin de Noël installé devant l'épicerie. Elle pense toutefois qu'un sapin situé plus haut pour les habitants de la Colline aux Oiseaux serait bienvenu.

Le Président a souvenir qu'il avait été discuté que le sapin devant l'église resterait et que celui de l'épicerie serait déplacé à la Colline aux Oiseaux.

M. NOVELLE indique qu'une somme a été votée au budget 2026 pour les décorations de Noël qui inclut un sapin sur la Colline aux Oiseaux. Il tient à souligner que la Commune investit beaucoup dans les décorations de Noël, et que les élus devraient être fiers de ce parti pris qui illumine leur territoire à une période de l'année qui est morose.

M. PRADERVAND propose de décorer l'arbre sur le giratoire à l'entrée de la commune plutôt qu'un sapin. **M. NOVELLE** répond que ce dernier se trouve sur le domaine cantonal.

Mme HENRIOD signale que deux sapins avaient été évoqués en commission, et qu'à titre personnel, elle n'a jamais été contre l'arbre situé devant l'épicerie, bien que certains habitants se plaignent de la place de parking qu'il occupe. Elle a toutefois bien conscience que la Commune fait des choix en fonction de son budget.

Commission des aînés

M. PRADERVAND revient sur les prestations de serment (nouvelle législature) du mois de juin 2025 et sur les attributions de commissions, souhaitant comprendre pour quelle raison la commission des aînés a été dissoute.

Mme RAMBACH répond qu'elle-même était surprise qu'il y ait eu sur la commune une commission uniquement pour les aînés, qui n'existe d'ailleurs dans aucune autre commune. Les activités pour les aînés n'ont pas été supprimés mais intégrés à une autre commission.

Mme RAMBACH ajoute que les activités de loisirs proposées pour les aînés font l'objet d'une seule rubrique au budget de la Commune. Il était donc disproportionné de créer une commission ad hoc, au même titre qu'il serait incongru de créer une commission FASe ou pour la crèche. Afin d'avoir une cohérence, la rubrique « aînés » est donc comprise dans la commission culture, loisirs et mobilité. **Mme RAMBACH** rappelle aux membres du Conseil municipal qu'une liste avait été transmise après les élections à chaque groupe, expliquant le fonctionnement de l'administration communale, les dicastères et la répartition des rôles de chaque entité.

M. PRADERVAND comprend le besoin d'évoluer, mais en lisant les procès-verbaux des années précédentes il constate que tout allait bien et que personne ne se plaignait de quoi que ce soit.

Mme RAMBACH explique que l'Exécutif a voulu apporter de la cohérence dans la répartition des forces, dans les dicastères et les commissions, en fonction des rôles qui incombent entre les membres de l'Exécutif et du Conseil municipal et dans un souci d'efficience.

M. PRADERVAND souligne avec vigueur et espère que les membres d'une commission s'impliquent également dans la gestion. Il a toujours donné de son temps sans compter, notamment pour les pompiers, activités pour laquelle il est investi depuis son plus jeune âge.

Mme RAMBACH discutera du sujet très volontiers à la commission culture, loisirs et mobilité. Elle précise toutefois que ladite commission n'a pas toujours existé. Certaines des activités pour les aînés ont été lancées par une association (Aire-de-Rien), laquelle organisait d'ailleurs beaucoup d'autres activités. Après la dissolution de cette association, la construction qui s'en est ensuivie s'est faite de manière un peu empirique.

Cependant, **Mme RAMBACH** rejoint M. PRADERVAND quand il souligne l'importance de s'engager pour les membres du Conseil municipal et de participer aux événements de leur commune par exemple une manifestation, un concert ou une exposition.

Mme RAMBACH rappelle, après la dissolution l'Association Aire-de-Rien que des personnes s'étaient constituées en association des aînés, l'association des aînés d'Aire-la-Ville (AAA), et qu'il aurait été intéressant de pouvoir discuter de la répartition des tâches et des projets entre l'association et la Commune, mais que malheureusement cette association s'est dissoute.

M. ZBINDEN signale qu'à l'époque, des Conseillers municipaux venaient prêter main forte pour décorer le sapin, et qu'ils avaient plaisir à le faire. Pour lui, lorsqu'un élu s'inscrit dans une commission il doit être motivé par la thématique de ladite commission et avoir envie de la porter. Il espère donc sincèrement que les Conseillers municipaux de la commune sont pleinement investis dans les commissions dont ils sont membres, et avec élan, comme il l'a toujours été lui-même dans les commissions dans lesquelles il siège.

M. ZBINDEN demande dans quel cadre administratif M. Jonathan CHRISTIN était présent au moment de servir le vin chaud lors de la fête de l'Escalade. **Mme RAMBACH** répond que ce dernier préparer le vin chaud de cette manifestation depuis de très nombreuses années, il est par ailleurs un viticulteur qui propose du vin. Elle ajoute que l'intérêt est que tout Conseiller municipal puisse s'impliquer dans un projet qui l'intéresse, mais sans que ce principe soit institutionnalisé.

M. RAEMY comprend les arguments de part et d'autre et l'idée de fusionner pour éviter un surcroît de travail. Il avait toutefois cru comprendre que les personnes investies dans la commission des aînés ont été touchées par leur mission et qu'elles n'ont pas souhaité qu'elle soit supprimée. Il trouverait dommage de se priver de cet apport de bénévole, à une période où il en manque, et de s'acheminer vers une professionnalisation des sorties. Si plus aucun élu n'était motivé, il comprendrait l'argument, mais tel n'étant visiblement pas le cas il déplore ce parti pris.

Eau potable / incident sur le territoire de la commune de Satigny

M. NODA GONZALEZ propose que dès demain l'administration fasse une communication via son site internet pour signaler que le réseau d'eau potable d'Aire-la-Ville n'a pas été touché par l'incident et que les habitants de la commune n'ont pas d'inquiétude à avoir.

Mme RAMBACH confirme que la Commune pourra diffuser une actualité pour inviter les habitants à aller consulter le site internet dédié en cas de doute.

Sans autre commentaire, **le Président** clôt la séance à 21h10.